



Ligue OCCITANIE
Pyrénées-Méditerranée
Haltérophilie - Musculation
FFHM

Balma, le 23 août 2024

Ref N° : AGE2024

E mail : secretariat@occitanieffhm.fr

Mmes et Mrs les Présidents de clubs
Mmes et Mrs les membres du Comité
Directeur

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de la programmation de :

L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LIGUE OCCITANIE

Le samedi 28 septembre 2024

Le vote se fera au scrutin de liste (21 membres voir conditions ci-dessous).
La prise en compte des voix s'effectuera sur le nombre **de licences des clubs de la saison 2023-2024**, ils devront être à jour de l'affiliation **2024-2025**.

Pour les personnes désirant se présenter, veuillez envoyer votre

candidature avant le jeudi 12 septembre 2024

à l'aide du bulletin ci-joint.

**Une convocation sera envoyée aux structures de la ligue quinze jours avant
l'Assemblée Générale**

Les candidats au Comité Directeur doivent être âgés de 18 ans révolus au jour de l'élection, licenciés pour l'année sportive en cours ainsi que l'année sportive précédente.

Seules peuvent être élues au comité directeur les personnes remplissant une des conditions suivantes :

1. être ou avoir été classé série régionale en haltérophilie chez les juniors ou seniors,
2. être arbitre haltérophile de niveau régional au minimum,
3. avoir occupé un poste d' élu, au titre de l' haltérophilie, dans une structure fédérale (comité départemental, Ligue régionale ou Fédération) pendant au minimum un mandat,
4. être une personne qualifiée (maximum 2),
5. être un(e) médecin,
6. deux représentants de la Musculation (dont 1 femme),
7. être un(e) représentant des établissements commerciaux adhérents à la Ligue et dépendants de son ressort territorial, qui peut être un salarié d' un établissement commercial affilié (1),
8. être un(e) représentant des collectivités locales adhérentes à la Ligue et dépendantes de son ressort territorial qui peut être un salarié d' une collectivité locale affiliée (1).

Le candidat à la présidence doit obligatoirement être choisi parmi les membres du comité directeur remplissant une des trois premières conditions ci-dessus énumérées.

Siège social CROS 7, Rue André Citroën 31130 BALMA - ☎ 06-15-04-71-25

Contact Languedoc Roussillon : Gymnase Municipal « Patrice Rebichon » 34800 CLERMONT L'HT - ☎ 06-31-35-64-39

Contact Midi Pyrénées : 7, Rue André Citroën 31130 BALMA - ☎ 06-15-04-71-25

<http://occitanieffhm.fr>



Lors du renouvellement des instances dirigeantes et conformément à la promulgation de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la répartition des sièges du comité directeur de la Ligue s'établira selon les modalités ci-dessous :

Une proportion minimale de 40 % des sièges pour les personnes du sexe le moins représenté parmi les licenciés sera observée si la proportion de licenciés de ce sexe est supérieure ou égale à 25 %.

Une proportion minimale de 25 % des sièges pour les personnes du sexe le moins représenté parmi les licenciés sera observée si la proportion de licenciés de ce sexe est inférieure à 25 %.

La proportion de licenciés de chacun des deux sexes est appréciée sans considération d'âge ni de toute autre condition d'éligibilité aux instances dirigeantes.

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez Madame, Monsieur l'assurance de mes salutations distinguées

Le Président Délégué



Bernard SOTO